

Arrêtés ministériels

A.M., 2023

**Arrêté numéro 2023-5012 du ministre de la Justice
en date du 8 juin 2023**

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité
sociale et sur la Commission des partenaires
du marché du travail
(chapitre M-15-0001)

CONCERNANT la délégation du pouvoir d'accorder les
dispenses spéciales de publication d'avis de substitution
du prénom usuel

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

VU le premier paragraphe du deuxième alinéa de l'arti-
cle 56.3 du Code civil, qui prévoit que le ministre de la
Justice peut accorder, pour des motifs d'intérêt général,
une dispense spéciale de publication des avis de substitu-
tion du prénom usuel;

VU le premier alinéa de l'article 57.2 de la Loi sur le
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur
la Commission des partenaires du marché du travail
(chapitre M-15.001), qui prévoit que le directeur de l'état
civil peut, à la demande du ministre de la Justice et à la
place de celui-ci, accorder les dispenses prévues à l'arti-
cle 56.3 du Code civil;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE soit délégué au directeur de l'état civil le pouvoir
d'accorder les dispenses spéciales de publication d'avis de
substitution du prénom usuel prévues à l'article 56.3 du
Code civil à compter du 8 juin 2023.

Québec, le 8 juin 2023

Le ministre de la Justice,
SIMON JOLIN-BARRETTE

80033